

Compte Rendu Succinct

Séance du 20 mars 2012

L'an deux mille douze et le vingt mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien Brenot, Maire.

Etaient présents: M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle BORSATO Louise - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

<u>Absents excusés :</u> Mme BROUSSE Patricia - Melle FEVRE Déborah - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle OUARTI Farah

Absents excusés représentés : Mme LABIE Geneviève (procuration à Mme AUBERTIN Annie) - Mme CARAVEL Pascale (procuration à M. ROTGER Michel) - M. POIREL Denis (procuration à M. PREIONI Christian)

A été nommé secrétaire : Melle BORSATO Louise

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 21 février 2012.

I. COMMUNICATIONS:

- Le Conseil Municipal a été informé du tirage au sort des jurés d'Assises.

II. DELIBERATIONS:

Lors de sa séance du 20 mars 2012, le conseil municipal:

- **DECIDE** par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian) de reconduire les taux d'imposition communaux votés en 2011 à l'identique soit pour l'année 2012 :
 - taxe d'habitation :
 taxe foncière sur les propriétés bâties :
 20,70 %
 - - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,54 %
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de procéder à l'inscription au budget principal d'une provision de 220 000 Euros relative aux titres n° 573 et 574 émis le 16 Octobre 2008 pour un montant de 228 222 Euros, suite au litige concernant la requête formulé par le GRAND DIJON devant la Cour d'Appel.
- **DECIDE** par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 tels que présentés avant l'adoption du Compte Administratif, au budget primitif 2012 et **APPROUVE** l'affectation des résultats sur l'exercice 2012 selon les conditions présentées.
- ADOPTE par 20 voix pour, 2 contre (M. LEGRAND Louis M. GAUTHIER Pascal) et 5 abstentions (Mme MACE Jocelyne Mme GRISON Caroline M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), le budget primitif de l'exercice 2012.
- **DECIDE** par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 du budget annexe « ZAC 6NA » tels que présentés avant l'adoption du Compte Administratif, au budget primitif 2012.

- ADOPTE par 20 voix pour, 1 contre (M. GAUTHIER Pascal) et 6 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), le budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe de la ZAC 6NA.
- DECIDE par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 du budget annexe « lotissement Clos en Mont Vaux » tels que présentés avant l'adoption du Compte Administratif, au budget primitif 2012.
- ADOPTE par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), le budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe « lotissement Clos en Mont Vaux »
- DECIDE par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2011 du budget annexe « Bassins de Rétention »
- ADOPTE par 20 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne M. LEGRAND Louis Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal M. PREIONI Christian Mme HAZHAZ Dénia, M. POIREL Denis procuration à M. PREIONI Christian), le budget primitif de l'exercice 2012 du budget annexe « Bassins de Rétention » et APPROUVE l'affectation des résultats sur l'exercice 2012.
- APPROUVE par 26 voix pour et 1 contre (M. GAUTHIER Pascal) l'autorisation de programme n°2012-01 « construction d'une médiathèque » pour un montant total estimé à 2 500 000 €, selon la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et des ressources envisagées et DIT que le crédit de paiement est prévu au budget primitif 2012 pour un montant de 600 000 € TTC.
- DECIDE à l'UNANIMITE de lever l'option d'achat proposée par la Société GRENKE pour un montant de 54 348 € HT pour l'achat du parc mis à disposition, seuls 3 photocopieurs et 1 imprimante seront repris par la société Grenke.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en supprimant un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 01/04/2012 au centre communal d'action sociale.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en supprimant un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 01/04/2012.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi occasionnel à temps complet au service de l'enseignement d'une durée de 3 mois rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à compter du 10/04/2012 et **AUTORISE** le Maire à renouveler le contrat une fois pour une nouvelle période de 3 mois si les nécessités de services l'exigent.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi occasionnel à temps non complet (21h20) d'une durée de 3 mois rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe compter du 01/04/2012 et **AUTORISE** le Maire à renouveler le contrat une fois pour une nouvelle période de 3 mois si les nécessités de services l'exigent.

DECIDE à l'UNANIMITE de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des villes de 10 000 à 20 000 habitants à partir du 1^{er} avril 2012 et **FIXE** la prime de responsabilité au taux maximum de 15 %.

- DONNE à l'UNANIMITE son accord pour que les repas soient pris par les stagiaires, en commun avec les enfants du Centre de loisirs pendant le stage « CIRQUE, ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE »à la Maison de Corcelles du 9 au 20 juillet 2012 et FIXE le tarif au prix de 4,08 €/enfant/jour.
- **ACCEPTE** à l'UNANIMITE la modification du dernier paragraphe de l'intitulé « communication » du règlement intérieur du Salon Art Actuel.
- EMET à l'UNANIMITE un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée section AC n°253 d'une superficie de 269 m², située rue du Point du Jour, à la SCI RCDP et DIT que le prix de vente est de 5 400 euros.

- EMET à l'UNANIMITE un avis favorable à la cession des parcelles reprises dans le document modificatif du parcellaire cadastral (division des parcelles cadastrées section AD n°228 et AC n°293, 295, 299 et 303) établi par le géomètre FLEUROT pour un montant total de 5 035,5 euros et DIT que les frais afférents à cette cession, notamment le document modificatif du parcellaire cadastral, les frais notariés et les travaux d'élargissement des places, seront à la charge des copropriétaires.
- APPROUVE par 26 voix pour et 1 abstention (M. GAUTHIER Pascal) la nouvelle estimation globale des travaux de la construction de la médiathèque qui s'élève à 2 083 433 euros HT, la décomposition des lots ainsi que les options présentées, et le lancement d'une procédure adaptée ouverte pour cette opération.
- **SOLLICITE** à l'UNANIMITE une subvention de 34 000 € au titre du Fond Cantonal de développement territorial auprès du CONSEIL GENERAL dans le cadre des travaux de voirie 2012.

SOLLICITE à l'UNANIMITE le concours d'une subvention au taux de 50% plafonné à 5 000 € HT dans le cadre du dispositif village Côte d'Or 2012, pour le changement des portes à la salle du Polygone et **APPROUVE** le montant du projet estimé à 12 143, 00 € HT.

- **SOLLICITE** à l'UNANIMITE une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T. pour la réfection des circuits d'eau potable du groupe scolaire du Breuil dont le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 14 050, 00 € H.T.
- **SOLLICITE** à l'UNANIMITE une subvention à hauteur de 50 % du montant H.T. pour la réfection d'une partie des toitures du groupe scolaire Henri Marc Maternelle dont le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 78 927 € H.T.
- APROUVE à l'UNANIMITE la convention de fonds de concours entre le Grand Dijon et la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur pour l'attribution du fond de concours à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de mise en place d'un arrêt de bus, soit sur un total de 11 809,50 €, un fonds de concours de 5 904,75 €.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer les subventions à divers organismes et associations au titre de l'exercice 2012.
- **DONNE** à l'UNANIMITE son accord pour le remboursement partiel à hauteur de 65 € à un usager ne pouvant plus participer à l'activité Aquagym.
- **DONNE** à l'UNANIMITE son accord sur les tarifs des prestations de la soirée Tennessee organisée par le Centre Social et Culturel du 10 au 14 avril 2012 soit la soirée complète (repas et soirée dansante) : 15 € et le ½ tarif pour les enfants de − 12 ans.
- **ACCEPTE** à l'UNANIMITE les propositions de tarifs des « séjours jeunes » pendant l'été 2012 organisés par le centre social et culturel.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Corcelles-les-Monts à la Communauté de l'agglomération dijonnaise.
- **APPROUVE** à l'UNANIMITE les clauses du protocole d'accord transactionnel avec le Grand Dijon afin de mettre fin au litige sur les charges inhérentes au transfert de compétence de l'installation terminale embranchée située sur la commune de Chevigny Saint Sauveur.
- **DECIDE** par 23 voix pour, 1 contre (M. LEGRAND Louis) et 3 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia Mme GRISON Caroline M. GAUTHIER Pascal), de mettre fin au bail commercial avec la SARL « Au Bon Accueil » actuellement représentée par M. SALLIT.

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.